







## AVANT - PROPOS.



Après en avoir obtenu la gracieuse Concession du Souverain, je commence, à la garde de Dieu, de mettre en execution un dessein qui m'a roulé dans l'esprit, depuis bien des années, et qui selon moi, est de la dernière importance. C'est celui de fonder sur ma petite Terre de *Camsdorf*, et de porter, s'il est possible, à sa perfection, une *Ecole économique de Charité pour l'éducation de pauvres Enfants, à l'avantage des affaires économiques*. Je consacrerai sans relâche tous mes soins et toutes mes peines à cet Etablissement, pendant tous les jours de ma vie: et ce Dieu qui veut que nous ayions une charité sincère, et que nous contribuions de toutes nos forces au vrai bonheur de la Société civile, ce Dieu, dis je, voudra bien benir mon entreprise, en portant les Coeurs de ceux qui comme ses vrais Enfants, sont pénétrés d'une charité pure, à me donner de leur propre gré, et autant que leurs facultés le leur pourront permettre, tous les secours nécessaires à la réussite d'un dessein si important. Dans cette ferme confiance je vais donner à ces dignes Ames le projet de mon Ecole. A la fin de chaque année on apprendra au Public, dans toutes ses circonstances, jusqu'où l'exécution en aura été poussée. à Jena ce 17. Décembre 1761.

CHA-



## CHAPITRE PREMIER

*Du but qu'on se propose dans cette Ecole.*

## §. 1.

Je ne parlerai point ici du but général de l'établissement de semblables Ecoles, et qui prend sa source dans le désir de contribuer de tout son pouvoir au bien de la Société, en donnant à de pauvres Enfants, une éducation bien réglée. Je m'imagine avec plaisir découvrir actuellement mes pensées à des Membres de la Société, qui enflammés d'un amour pur et sincère pour le prochain, ne se laissent dominer ni par l'amour-propre, ni par la présomption. C'est ce qui me fait croire qu'il suffira que j'expose d'une manière aussi claire que concise, le but particulier que je me propose dans la fondation de mon Ecole,

## §. 2.

On peut fort bien diviser les Occupations économiques en trois Classes principales:

La première comprend ce qu'on appelle *Ménage de Campagne*. Il aide la Nature à nous fournir dans un degré de perfection possible toutes ses productions, comme, le blé, l'herbe, les fruits de jardin, le bois, le bétail etc.

La seconde comprend ce qu'on appelle *Ménage de Ville*, qui fait valoir les productions de la Nature au profit des Hommes, soit en séparant les parties que la Nature avoit réunies, soit en réunissant selon les règles, les parties qu'elle avoit séparées. On range dans cette Classe le travail manuel, comme Manufactures, Fabriques, Métiers, la Cuisine etc.

La troisième comprend ce qu'on appelle *l'Economique*, qui est la science qui nous enseigne les règles d'observer l'ordre nécessaire dans nos occupations, de trouver les moyens propres à parvenir à notre but, et de découvrir les voies qui nous mènent aux moyens d'atteindre à ce but.

## §. 3.

Personne ne peut nier qu'une partie considérable du bonheur de la Société ne soit fondée sur ces occupations économiques. Cependant

)0( 2

l'expé-



l'expérience journalière ne prouve que trop, que nous manquons à cet égard de gens dont nous puissions employer les forces, pour porter ce but à sa perfection. Et c'est là la source des plaintes presque générales qu'on fait des Domestiques. Les Sujets dont nous avons besoin pour parvenir à ce but de la Société, manquent et de volonté, et de pouvoir. Si ce n'est pas là une vérité générale, du moins, se trouvera-t-il peu de cas Sujets à l'exception.

## §. 4.

J'ai dit que la volonté manque à ces Sujets, et je vais le prouver. Pourquoi les Domestiques servent-ils leur Seigneur? Pourquoi l'Apprenti et le Compagnon servent-ils leur Maître? Qu'on aille d'une Campagne à l'autre, d'une maison à l'autre il y a cent contre un à gager que la réponse sera: que c'est pour se nourrir et pour s'enrichir. S'en trouve-t-il parmi eux qui se croient tenus à certains devoirs envers leurs Seigneurs et leurs Maîtres? S'en trouve-t-il qui aient à coeur les intérêts de leurs Seigneurs et de leurs Maîtres? Quel effet cela produit-il? Chacun en fait, ou en peut faire l'expérience.

## §. 5.

J'ai dit de plus, que ces Sujets manquent de pouvoir; et c'est ce que l'expérience confirme. Si l'on se donne la peine de n'examiner qu'en gros toutes les sortes de Ménages, on trouvera partout que ce que j'avance est fondé. On a besoin dans un Ménage de Ville, de Valets, de Servantes, de Dépensières. Dans un Ménage de Campagne, d'Administrateurs, de Ménagères, de Jardiniers, de Valets, de Servantes &c. Il faut encore des Distillateurs, des Brasseurs; il faut dans les Manufactures et les Fabriques, des Fileuses, des Couturières, des Teinturiers, et tout ce qu'on appelle main d'oeuvre. Qu'on se propose, je vous prie, d'atteindre à un certain but économique, on s'apercevra bientôt qu'il manque des gens assez habiles pour nous donner les secours que nous demandons. Il faut avant tout, les former à ce à quoi on les veut employer, et encore cela ne les rend point parfaits, parcequ'ils n'ont pas toutes les connoissances qui y sont requises.

## §. 6.



## §. 6.

D'où vient ce manquement qui en vérité ne mérite pas peu d'attention? Dira-t-on que, c'est que nous manquons d'hommes qui aient l'aptitude nécessaire pour concourir à ce but? Mais une foule de pauvres Enfants qui ne peuvent subsister qu'en mendiant leur pain, l'inscriront en faux. Il faut donc que ce manquement ait une autre source; c'est que ces Membres de la Société manquent ou des Biens de la Fortune, ou que nous n'avons point d'Etablissements réglés, au moyen desquels ils pourroient être convenablement instruits.

## §. 7.

Cela suffira pour faire connoître clairement le but particulier de cette nouvelle Ecole. Il est contenu dans les Articles suivants :

- 1) On ne recevra dans cette Ecole que les Enfants qui voudront s'appliquer uniquement à l'une des trois Classes des Occupations économiques, alléguées §. 2.
- 2) Les instructions qu'on donnera aux Enfants, seront *générales* ou *particulières*.
- 3) L'instruction générale regardera tous les Enfants, tant garçons que filles, et elle sera *morale* et *économique*.
- 4) On aura soin dans l'instruction morale d'inspirer aux Enfants des Sentiments d'humanité, d'exciter en eux une connoissance claire et distincte de Dieu, et de ses Attributs, pour leur faire comprendre par là quelle est la raison de leur existence, et la véritable nature de leurs devoirs. On tâchera d'étouffer en eux tout mouvement déréglé d'amour propre, et de présomption, et de les remplir d'ardeur à contribuer de tout leur pouvoir au bonheur de la Société, autant que les circonstances où ils se trouveront, le pourront permettre. Une pareille éducation ne seroit-elle pas capable d'opérer le vouloir dans les Coeurs des Enfants?



- 5) L' instruction économique générale aura pour objet les choses qui ont une influence notable dans tous les Ménages. J' entends par là lire, écrire, chiffrer, dessiner, et la connoissance des règles nécessaires à observer, si l' on veut garder un certain ordre dans tout ce qu' on entreprend, éviter toute profusion dans le ménage, trouver des moyens propres à faire réussir ses desseins, et en faire pour cela une heureuse application.
- 6) L' instruction particulière qui ne sera pas commune à tous, distinguera les garçons d' avec les filles. On ne se contentera pas d' enseigner aux garçons les Mathématiques, la Mécanique, la Physique, la Chymie, et l' Economie, autant que les circonstances le permettront, et qu' il sera nécessaire, si l' on remarque en eux une véritable capacité de se rendre utiles au Monde dans les affaires d' Economie; mais on les mettra encore en état de tirer parti, selon les circonstances, des lumières qu' ils auront puisées dans ces sciences.
- 7) On fournira, en particulier, aux filles des occasions commodes pour l' instruire à fond non seulement de tout ce qui concerne la couture, le filage, le tricotage, la broderie, la cuisine et le pensément du bétail, mais on les mettra encore à portée d' y acquérir, chacune selon ses vues particulières, une capacité et une habileté suffisante.
- 8) Quand ces Enfants seront en âge de choisir un état, ou d' embrasser quelque vacation que ce soit, on n' oubliera point, avant que de les laisser sortir de notre Ecole, de leur donner toutes les instructions, et toutes les préparations nécessaires au genre d' état pour lequel ils se sont déterminés.

## §. 8.

Tel est en général le but que je me suis proposé dans l' établissement de cette nouvelle Ecole. Je me flatte que les circonstances qui se rencontreront par hazard dans l' exécution de ce dessein, seront toutes de nature à le faire réussir avec l' aide de Dieu, pour le bien et l' avantage de la Société.

CHA-



## CHAPITRE SECOND

*Des réglemens intérieurs de cette nouvelle Ecole.*

## §. 1.

Les grandes choses ont toutes eu de petits commencemens, et l'on n'est jamais venu à bout de desseins considérables, sans avoir essuyé beaucoup d'obstacles et de traverses. Ainsi dans les Erablissements de la nature du nôtre, il ne faut épargner ni soins ni peines pour porter à sa perfection le Plan qu'on s'est une fois tracé. Dans cette vue, et avec l'assistance de Dieu, je me réserve, ma vie durant, la direction de cette nouvelle Ecole. Mais en même temps je ferai choix d'un *Inspecteur - Adjoint*, à qui je donnerai les lumières requises pour perfectionner mon Plan.

## §. 2.

L'Inspecteur - Adjoint dressera, pendant la vie de l'inspecteur, un Mémoire exact de tous les changements arrivés dans l'Ecole, et de tout ce qui aura pu retarder ou avancer sa perfection.

## §. 3.

Si l'Inspecteur vient à mourir, il sera aussitôt remplacé par l'Inspecteur-Adjoint, qui se choisira lui-même un successeur, lequel continuera le Mémoire, maintiendra l'ordre une fois établi, et tâchera peu à peu de le rendre parfait.

## §. 4.

L'Inspecteur nommera avec l'approbation de l'Inspecteur-Adjoint, les Précepteurs, et tous ceux qui seront nécessaires au service de cette Ecole. L'un et l'autre repondront de tout ce qui pourra arriver; en un mot tout roulera sur eux.

## §. 5.

Les Enfants qui auront été recus dans cette Ecole, y resteront sous la direction de leurs Supérieurs, jusqu'à ce qu'on les en laisse sortir, selon le que point du 7<sup>me</sup> §. du Chapitre précédent.

## §. 6.



## §. 6.

Il faut par conséquent que jusque là, ils y trouvent leur subsistance. Mais d'où la prendront ils?

## §. 7.

Les moyens de trouver cette subsistance, sont *généraux*, ou *particuliers*.

Les moyens généraux seront les Coeurs compatissants. L'état de ces pauvres Enfants ne manquera pas de ranimer leur bienfaisance, au point qu'ils leur feront parvenir quelques miettes qui tombent sous leurs tables.

## §. 8.

Les moyens particuliers seront les suivants.

- a) On mettra dans la Caisse commune le revenu du travail de ces Enfants.
- b) S'il se trouve quelques Enfants qui ne soient pas tout-à-fait pauvres, ils paieront quelque chose à la Caisse commune.
- c) Si Dieu daigne bénir nos bonnes intentions, peut-être pourra-t-on avec le temps établir quelques fabriques, pour aider au maintien de cette Ecole.

## §. 9.

Si par une suite de la même bénédiction divine, on se trouve quelque jour en état de faire acquisition de quelques Biens-fonds, l'Inspecteur ne manquera pas d'en payer les redevances, l'Etablissement de cette Ecole ne devant en quoi que ce soit préjudicier aux droits du Souverain.

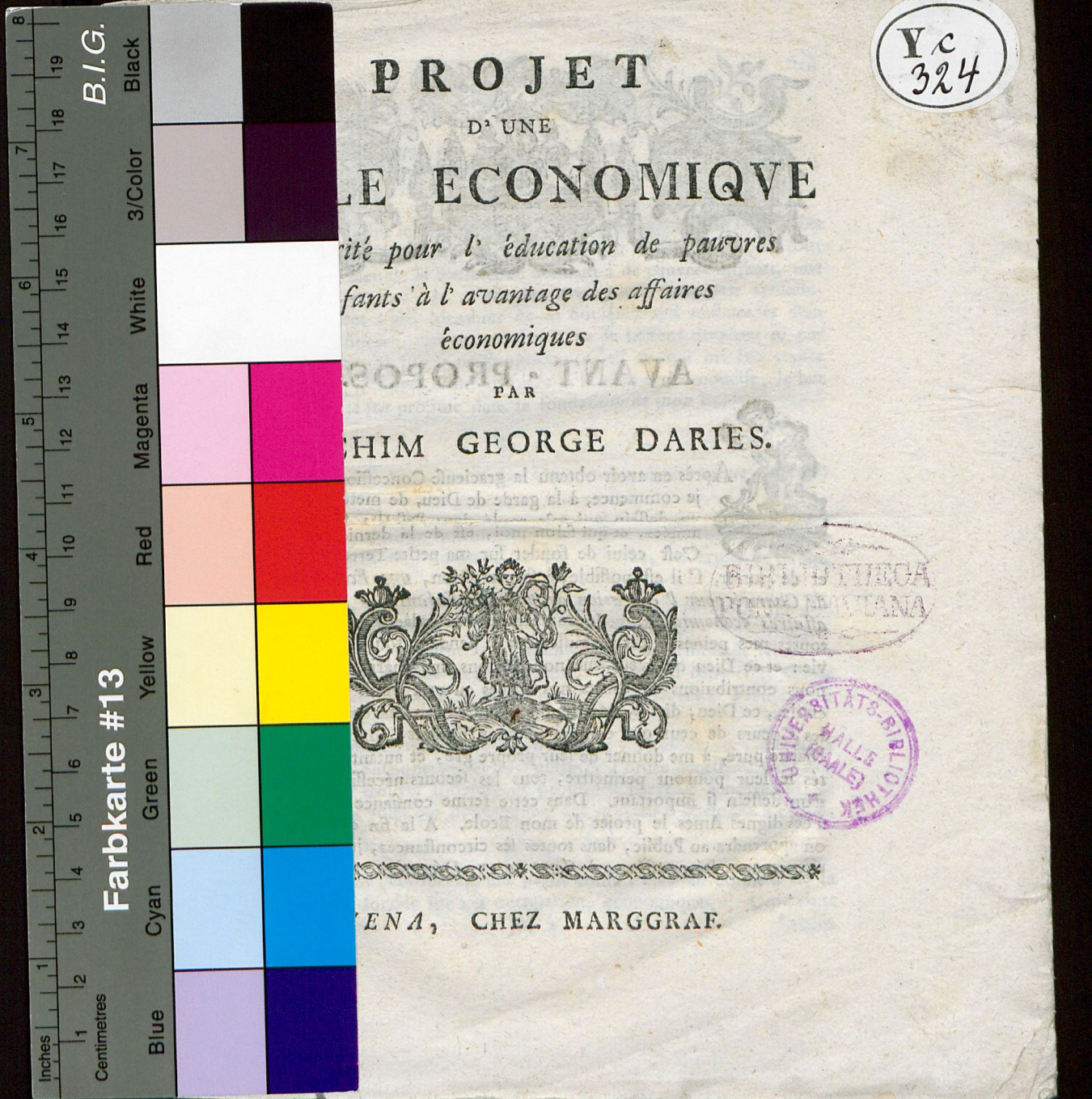
## §. 10.

L'Inspecteur-Adjoint insérera dans son Mémoire, un Chapitre particulier de toutes les acquisitions §. II. pour le bien de cette Ecole.

Enfin on donnera à cette Ecole, pour la distinguer des autres, le nom d'*Ecole de Rose près de Jena*.







Yc  
324

# PROJET

D'UNE

# LECONOMIQUE

ité pour l' éducation de pauvres  
fants à l' avantage des affaires  
économiqnes

PAR

CHIM GEORGE DARIES.



ENA, CHEZ MARGGRAF.

